

## 10. L'ÉVALUATION DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE : LES TERMES CLES

Ce document explicite le lexique propre au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux nouveaux programmes d'enseignement et aux modalités d'évaluation mises en œuvre dans le cadre de la réforme de la scolarité obligatoire. Il met en évidence les caractéristiques du nouveau socle par rapport à l'ancien.

### Textes de référence :

- ❖ Loi d'orientation 8.07.2013  
« Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :  
Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une **évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles**. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de **mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève (...).** »
- ❖ Socle commun de connaissances, de compétences et de culture :  
Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015
- ❖ Programmes d'enseignement :  
Bulletin officiel spécial n°11 du 26.11.2015
- ❖ Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège

# 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

## ❖ Domaines de formation :

Le socle se compose de 5 **domaines** de formation, le domaine 1 étant constitué de 4 **composantes**.

1. Les langages pour penser et communiquer:
  - Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
  - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
  - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques
  - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

## **! Points de vigilance :**

*Les sept compétences de l'ancien socle n'apparaissent plus ; le socle est désormais composé de domaines auxquels les compétences travaillées dans toutes les disciplines renvoient.*

## ❖ Compétence :

*« Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition ». (BO n°17.04.2015).*

## **! Points de vigilance :**

*Les connaissances sont intégrées dans la compétence.*

*Une compétence est maîtrisée (donc stabilisée) quand l'élève a réussi à la remobiliser dans des contextes nouveaux, des situations dont les paramètres ont été modifiés, et ce tout au long du cycle.*

*Une compétence est travaillée et évaluée tout au long du cycle ; toutefois, ce n'est qu'au terme des trois années que son degré de maîtrise est finalement évalué avec le plus de justesse, en lien avec les objectifs du cycle. La notion de temps laissé à l'élève est une donnée fondamentale.*

*L'évaluation des domaines du socle est **formalisée** en fin de cycle ; cependant, tout au long du cycle, l'enseignant veille, au travers de l'apprentissage des compétences dans sa discipline, à organiser et apprécier l'acquisition des différents domaines du socle, en se référant aux repères de progressivité. Des **points d'étape** au cours du cycle, **en équipe pédagogique**, sont nécessaires afin de mettre en place les remédiations nécessaires, notamment en accompagnement personnalisé. Les « documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances,*

de compétences et de culture (éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 2 / cycle 3 et cycle 4) » publiés par l'IGEN et disponibles sur Eduscol constituent des points d'appui tant pour l'élaboration concertée de progressions que pour l'évaluation.

Enfin, la compétence est un ensemble d'éléments ; pour autant, son approche doit être globale et non parcellisée. Cela invite à dépasser la conception binaire « acquis / non acquis » de chaque composante au profit de l'évaluation d'un degré de maîtrise.

## 2. Les programmes d'enseignement

### ❖ Programme cyclé et soclé :

Le programme établit quelles sont les compétences à acquérir tout au long d'un **cycle de trois années**. Ces compétences concourent à l'acquisition **des domaines du socle** ; le niveau de cette acquisition est évalué tout au long des cycles ; c'est à la fin de chaque cycle que l'on positionnera l'élève sur les quatre niveaux d'acquisition des compétences (cf infra *bilan de fin de cycle*).

L'approche par cycle se substitue à celle par année ; c'est le temps nécessaire à l'exposition, à la construction et à l'acquisition progressive des compétences (travaillées de façon spiralaire). Comme précisé ci-dessus, la mobilisation répétée et progressivement complexifiée d'une compétence dans des contextes **diversifiés** permet son acquisition tout au long du cycle et de façon cohérente. Cela demande une mise en cohérence du travail mené avec les élèves au sein de l'équipe de cycle.

### ❖ Volets de chaque programme de cycle :

- Volet 1 : présente les spécificités du cycle
- Volet 2 : décrit les contributions essentielles des différents enseignements au socle commun
- Volet 3 : est centré sur les enseignements (approche disciplinaire). A l'entrée de chaque programme d'enseignement sont exposées les **compétences travaillées** ; chacune est reliée à un ou plusieurs domaines du socle commun.

☞ Cf ressource n°7 : *Contribution des disciplines à la construction de chacun des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cycle 4)*

### ❖ Attendus de fin de cycle :

Il s'agit des attendus en termes de compétences et de connaissances définis dans le volet 3 des programmes.

## ❖ Repères de progressivité :

Ils permettent d'organiser la formation des élèves d'un cycle à l'autre, puis durant les trois années de chaque cycle et servent de balise à l'équipe de cycle pour organiser l'enseignement sur les trois années.

Exemple : extrait des repères de progressivité en physique-chimie – cycle 4

### Repères de progressivité

Du cycle 2 au cycle 3, l'élève a appréhendé par une première approche macroscopique les notions d'état physique et de changement d'état d'une part et les notions de mélange et de constituants d'un mélange d'autre part. Le cycle 4 permet d'approfondir, de consolider ces notions en abordant les premiers modèles de description microscopique de la matière et de ses transformations, et d'acquérir et d'utiliser le vocabulaire scientifique correspondant.

Dès la classe de 5<sup>e</sup>, les activités proposées permettent de consolider les notions d'espèce chimique, de mélange et de corps pur, d'état physique et de changement d'état, par des études quantitatives : mesures et expérimentations sur la conservation de masse, la non conservation du volume et la proportionnalité entre masse et volume pour une substance donnée. L'introduction de la grandeur quotient masse volumique se fait progressivement à partir de la classe de 4<sup>e</sup>.

## 3. Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

### ❖ Évaluation positive

Stipulée dans la loi d'orientation de juillet 2013, l'évaluation positive prend appui sur les acquis et les progrès de l'élève. Les activités évaluatives (diagnostiques, formatives, sommatives) sont au service des apprentissages tout au long du cycle et du parcours de l'élève. Mobilisées sous leurs différentes modalités, elles participent pleinement à la progression dans les programmes.

☞ cf ressource n°2 - Activités évaluatives

☞ cf ressource n°3 - Évaluation et implication de l'élève

☞ cf ressource n°4 - L'évaluation positive : caractéristiques, observables et démarches associées

### ❖ Contenu du bilan périodique :

Les bilans périodiques contiennent :

- l'identification de l'établissement et de l'élève ;
- une appréciation générale sur la progression de l'élève durant la période ou un

bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser ;

- pour chaque discipline: les **principaux éléments du programme travaillés durant la période**, les **acquisitions, progrès et difficultés** éventuelles de l'élève, son **positionnement\*** au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période ;
- les projets mis en œuvre durant la période dans le cadre des parcours éducatifs ;
- les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement en cours (RASED, PAP, PAI, PPRE, PPS, ULIS, UPE2A, SEGPA, dispositif spécifique à vocation transitoire en cycle 4) ;

Et plus spécifiquement pour la classe de 6<sup>e</sup> et le cycle 4 :

- les actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, avec une appréciation de l'implication de l'élève dans ces actions ;
- au cycle 4, la mention et l'appréciation des projets réalisés dans le cadre des EPI, avec la thématique travaillée et les disciplines d'enseignement concernées ;
- des éléments d'appréciation portant sur la vie scolaire : assiduité, ponctualité, participation à la vie de l'établissement, et notamment les nombres de demi-journées d'absences justifiées et non justifiées ;
- en classe de troisième, les vœux (provisoires puis définitifs) et la décision d'orientation.

*\* Le positionnement peut être une note ou toute forme de restitution sous forme alphanumérique, ainsi que le positionnement sur une échelle à 4 niveaux, comme celle du cycle 3 pour les objectifs d'apprentissage : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés.*

### ❖ Bilan de fin de cycle :

Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun est évalué à la fin de chaque cycle selon une échelle de référence qui comprend quatre échelons ainsi désignés:

1. "Maîtrise insuffisante".
2. "Maîtrise fragile".
3. "Maîtrise satisfaisante".
4. "Très bonne maîtrise".

Un domaine ou une composante du premier domaine du socle commun est maîtrisé(e) à compter de l'échelon 3 de l'échelle de référence appliquée au cycle 4.

### ❖ Livret scolaire unique :

Le livret scolaire regroupe:

– pour chaque cycle de la scolarité obligatoire, l'ensemble des **bilans périodiques** de l'évolution des acquis scolaires de l'élève;

- les **bilans de fin des cycles 2, 3 et 4** ;
- les **attestations**.

***! Point de vigilance :***

*Le LSU ne sert pas à valider des compétences. Il permet de rendre compte des acquis des élèves. Il expose un état des lieux des compétences acquises et des difficultés éventuelles à un moment du parcours de l'élève.*